

DANS CE NUMÉRO

Justice pour les travailleurs accidentés

- Une indemnisation suffisante pour tous les travailleurs accidentés est un droit!
- Pour un examen populaire du régime d'indemnisation des accidentés du travail

- Peter Page

- Le pouvoir de refuser

- Discours prononcé par Janice Martell au nom des Forces alliées

Justice pour les travailleurs accidentés

Une indemnisation suffisante pour tous les travailleurs accidentés est un droit!

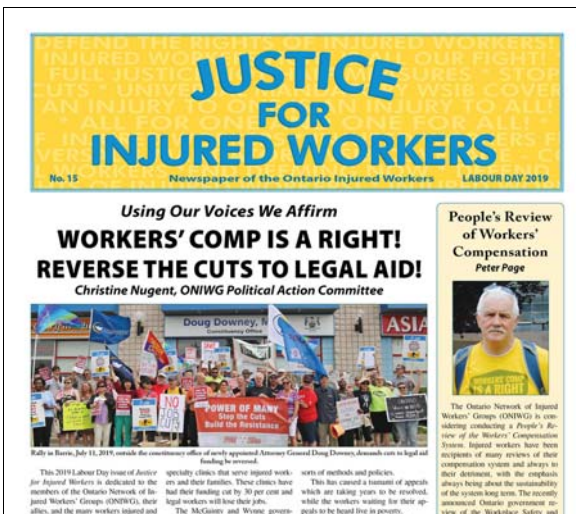


Les travailleurs accidentés doivent avoir leur mot à dire sur toutes les questions qui les concernent !

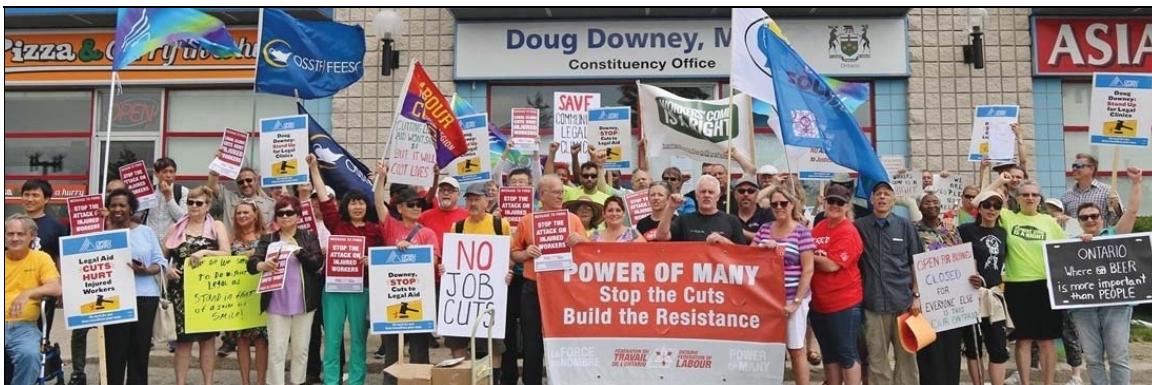
Le numéro de la Fête du Travail de *Justice for Injured Workers* (*Justice pour les travailleurs accidentés*), le journal des travailleurs accidentés de l'Ontario, est sorti des presses. Ce journal défend fermement, depuis des années, le droit des travailleurs accidentés à une indemnisation suffisante qui leur permette de vivre dans la dignité. Il offre un espace aux travailleurs accidentés et à leurs alliés pour avoir leur mot à dire et faire rapport de leur travail pour bâtir leurs organisations,

lutter pour ce qui leur revient de droit et mettre fin à leur marginalisation.

Le numéro de la Fête du Travail poursuit cette importante bataille. Il met l'accent sur la campagne « L'indemnisation des travailleurs est un droit » qui est dirigée par le Réseau ontarien des travailleurs accidentés (ONIWG). La campagne bat son plein depuis 2018 et se poursuit sans relâche alors que le gouvernement de l'Ontario et la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail (CSPAAT) ont accentué leur saccage antihumain du régime d'indemnisation. La CSPAAT nie et réduit les prestations des travailleurs accidentés sous toutes sortes de prétextes, plongeant les travailleurs accidentés dans une pauvreté toujours plus grande.



L'attaque la plus récente est la décision du gouvernement de Doug Ford, dans son budget du 11 avril, de réduire de 35 % le financement d'Aide juridique Ontario. Cette décision prive d'aide juridique les Ontariens les plus vulnérables, dont les travailleurs accidentés, les personnes qui font face à des évictions injustes et de nombreuses autres personnes. Ces coupures sont un exemple frappant de l'approche antisociale inhumaine de « l'Ontario ouverte aux affaires » qui est imposée aux Ontariens par le gouvernement Ford et les intérêts privés mondiaux qu'il représente. Les travailleurs ontariens ont organisé environ 40 actions à l'échelle de la province le 30 juillet pour exiger que la décision soit annulée.



Les travailleurs accidentés sont aux premiers rangs du rassemblement contre les coupures à l'aide juridique le 11 juillet 2019 devant le bureau de circonscription du procureur général à Barrie pour exiger l'annulation des coupures.

Le numéro de la Fête du Travail de *Justice for Injured Workers* est dédié aux membres du Réseau ontarien des groupes de travailleurs accidentés, à leurs alliés et aux nombreux travailleurs qui ont été blessés ou sont tombés malades au travail, à leurs familles et aux autres personnes qui sont actives sur la question des décès liés au travail. Le journal contient de l'information utile sur la lutte des travailleurs accidentés, la situation à laquelle ils font face et sur comment ils peuvent s'organiser de concert avec d'autres pour prendre fermement position à la défense de leurs droits.

Ce numéro aborde plusieurs questions et préoccupations à ce sujet. Il contient entre autres :

- les salutations du nouvel exécutif de l'ONIWG, élu récemment ;
- des articles qui traitent de la lutte pour mettre fin à la pratique du « deeming » (présomption) de la

CSPAAT et du gouvernement de l'Ontario, par laquelle on s'abrite dans les prestations des travailleurs accidentés sur la base d'emplois présumés qu'ils n'occupent pas ;

- des articles sur la lutte pour annuler les coupures imposées par le gouvernement ontarien de Doug Ford aux cliniques d'aide juridique ;

- un rapport sur la lutte des alliés qui réclament une indemnisation pour les travailleurs qui souffrent de maladies professionnelles et pour leurs familles ;

- des rapports sur le renforcement organisationnel d'ONIWG, et

- un appel à un examen populaire du régime d'indemnisation des travailleurs.

Le journal donne une place d'honneur aux voix des travailleurs accidentés, à leurs organisations et à leurs alliés qui parlent en leur propre nom de leurs préoccupations et de leurs luttes.

La nouvelle présidente d'ONIWG, Janet Paterson, y signe un article intitulé « Votre voix est importante ! Ensemble, nous sommes forts. » Elle rappelle les réalisations qui ont été faites jusqu'à maintenant et les défis auxquels ONIWG fait face dans la période qui vient. Janet souligne entre autres choses l'importance du renforcement des relations entre l'exécutif et les groupes de travailleurs accidentés par la création de postes de vice-présidents régionaux et la revitalisation des comités existants. Elle discute de l'importance de prendre des initiatives pour combler les besoins financiers d'ONIWG, afin par exemple de fournir des fonds aux vice-présidents régionaux pour soutenir leur travail dans la communauté auprès des groupes de travailleurs accidentés, dans leur région respective. Elle parle de l'impact des coupures imposées aux cliniques d'aide juridique sur les travailleurs accidentés et toutes les personnes marginalisées et de la revendication de leur annulation. Elle termine son article en déclarant qu'ensemble, les travailleurs accidentés sont forts et leur voix est importante. Ensemble, écrit-elle, comme une force organisée, les travailleurs accidentés font partie du mouvement pour le changement qui est nécessaire pour garantir leurs droits et des droits de tous. Avec cet esprit d'unité dans l'action, elle lance l'appel à tous à s'engager dans le travail d'ONIWG.

Le numéro de la Fête du Travail de *Justice for Injured Workers* contribue de manière précieuse à faire entendre la voix des travailleurs alors que le pays se dirige vers une élection générale. *Le Renouveau* invite tous ses lecteurs à commander des copies de *Justice for Injured Workers*, à aider à financer le journal et à le distribuer largement non seulement en Ontario, mais dans tout le pays parce que les travailleurs accidentés font face à des problèmes similaires et mènent des luttes semblables partout au Canada.

Pour un examen populaire du régime d'indemnisation des accidentés du travail

- Peter Page -

Le Réseau ontarien des groupes de travailleurs accidentés (ONIGW) envisage d'organiser un examen populaire du régime d'indemnisation des travailleurs accidentés. Les travailleurs accidentés ont vécu plusieurs examens de leur régime d'indemnisation, toujours à leur désavantage, l'accent étant toujours sur la prétendue viabilité à long terme du système. Le plus récent examen annoncé par le gouvernement de l'Ontario n'est pas différent et la voix des travailleurs accidentés y est toujours absente.

C'est une figure de style de qualifier d'examens ce que les gouvernements successifs ont utilisé pour mettre en oeuvre l'austérité contre le collectif des travailleurs accidentés. Cette dissimulation de la destruction de notre régime d'indemnisation sert les intérêts de la politique « d'ouverture aux affaires » du gouvernement actuel et des autres avant lui.



Peter Page (devant à droite) et d'autres cyclistes pour la justice mènent la marche de la Journée des travailleurs accidentés de l'Ontario le 1er juin 2016.

Je tiens à souligner que le régime d'indemnisation des travailleurs a été établi pour la santé et le bien-être des travailleurs accidentés qui ont été blessés dans leur endroit de travail respectif. En échange, les travailleurs ont renoncé à leur droit de poursuivre leur employeur s'ils se blessent ou deviennent malades par la faute de l'employeur. Depuis sa création en 1914, le régime d'indemnisation des accidentés du travail de l'Ontario a connu de nombreux changements. Il a d'abord été créé pour remédier au manque de droits des travailleurs en ce qui concerne l'indemnisation pour les blessures au travail, alors que le processus juridique ou les tribunaux penchaient inévitablement du côté de l'employeur. Cela plaçait les travailleurs accidentés, dont les blessures les rendaient souvent incapables à trouver un travail convenable, en marge de la société.

À partir d'un certain moment, les tribunaux ont commencé à trancher en faveur des travailleurs, ce qui ne plaisait pas aux employeurs qui ne voulaient pas qu'on entame des poursuites contre eux qui pourraient paralyser ou détruire leur entreprise. Le monde des affaires cherchait une certaine sécurité et il a donc accepté ce qu'on a appelé « le compromis historique » en vertu duquel les travailleurs ont abandonné leur droit de poursuivre en échange d'une indemnisation. Je souligne à nouveau cette expression « abandonner leur droit de poursuivre » parce que ce fut une concession majeure qui a été accordée aux employeurs.



En 1999, la Commission des accidentés du travail a changé de nom pour devenir la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail (CSPAAT). Ce changement de nom a aussi été un virage du régime vers un modèle emprunté au monde de l'assurance et une possible privatisation du système.

Qu'est-ce que l'indemnisation ? Selon les dictionnaires, l'indemnisation est une pratique ou une entente en vertu de laquelle une compagnie ou une agence gouvernementale offre une garantie d'indemnisation en cas de perte, lésion, maladie ou décès, en échange d'un versement de prime. Ce versement de prime, en ce qui concerne les travailleurs, est la cession de notre droit de poursuivre l'employeur. Grâce à cette entente historique, l'employeur a été accommodé depuis une centaine d'années. Avec l'aide du gouvernement, le système n'a pas été financé adéquatement par les employeurs, et ce sont les travailleurs accidentés et leurs familles qui en ont souffert. Cette situation est maintenant devenue une crise qui affecte notre société, partout au Canada.

Nous apprécions toute contribution et tout appui à l'initiative importante et nécessaire de notre examen populaire du régime d'indemnisation des travailleurs.

Veillez contacter Peter Page à peter_page@hotmail.com

Le pouvoir de refuser

- Discours prononcé par Janice Martell au nom des Forces alliées -



Le 1er juin, Journée des travailleurs accidentés, des travailleurs, des membres des familles et des activistes de General Electric à Peterborough, des Victimes de la Chemical Valley à Sarnia, du Projet de poudre McIntyre et de Ventra Plastics se sont rassemblés à Queen's Park en tant que « forces alliées » unies dans le combat pour obtenir une juste indemnisation pour ceux qui souffrent et ont souffert de maladies professionnelles. Ils ont exprimé leur solidarité les uns avec les autres, défiant le régime défaillant de la CSPAAT, comme l'exprime bien le discours prononcé ce jour-là et reproduit ci-dessous.

Je suis la fille de Jim Hobbs, un des 27 500 mineurs ontariens soumis à l'inhalation obligatoire d'aluminium dans le cadre de l'expérience de prophylaxie du Projet de poudre d'aluminium McIntyre.

À mes côtés se trouvent des travailleurs, des membres de la famille, des amis et des défenseurs d'autres groupes de maladies professionnelles - General Electric de Peterborough, les travailleurs du

caoutchouc de Kitchener et les victimes de la Chemical Valley à Sarnia - qui ont des histoires similaires d'expositions toxiques sur le lieu de travail et de questions sans réponses sur les effets sur la santé causés par ces expositions.

Plusieurs personnes sont ici rassemblées à la Journée des travailleurs accidentés parce que la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail de l'Ontario a nié leurs demandes d'indemnisation pour leurs accidents et leurs maladies liées au travail.

Ceci est particulièrement vrai pour les maladies professionnelles, où les symptômes peuvent ne pas apparaître avant des années, voire des décennies, après la fermeture des usines par les employeurs, longtemps après que les enregistrements d'exposition soient introuvables, longtemps après que les dossiers médicaux aient été détruits, ce qui rend impossible de documenter les expositions, de prouver des diagnostics, de demander des comptes à l'industrie et de faire aboutir une demande d'indemnisation auprès de la CSPAAT.



En 1914, les travailleurs de l'Ontario ont renoncé à leur droit de poursuivre leur employeur en justice pour accident au travail ou maladie professionnelle en échange du droit à une juste indemnisation si nous sommes blessés ou rendus malades par notre travail. Nous avons respecté notre partie de l'entente.

La CSPAAT a le pouvoir de faire respecter notre droit à une indemnisation équitable ou de nous nier notre droit à une juste indemnisation. Chaque refus provoque une multitude d'autres refus.

Vous nous niez notre dignité, la reconnaissance que nos années d'exposition aux toxines multiples soient responsables de façon significative de nos maladies.



Vous nous niez le droit de savoir. Combien d'autres sont comme nous ? Combien d'autres personnes, dans les mêmes endroits de travail, sont exposées aux mêmes toxines et souffrent des mêmes maladies ?

Vous niez l'avis de nos médecins pour y substituer l'avis de vos mercenaires.

Vous niez les preuves que nous portons dans nos corps, avec lesquelles nous vivons, que nous révélons dans nos rassemblements, et dont nous mourons, en nombres qui défient votre décision de nier.

Vous nous niez la paix de mourir en sachant que nos familles auront droit à la juste indemnisation qui nous a été promise.

Votre pouvoir de nous nier est immense. Il nous accable. Il nous met en colère. Il nous laisse sans espoir, sans justice, sans la santé ou les moyens financiers pour nous défendre.

Pourtant, nous sommes ici. Nous sommes réunis ici en défi de votre pouvoir, de l'oppression que nous ressentons. Nous nous rassemblons en tant que travailleurs, membres des familles, amis et défenseurs des droits. Nous nous rassemblons pour ceux qui sont trop malades pour être ici. Nous nous rassemblons pour ceux qui sont morts sans que justice ait été faite.

Nous nous rassemblons en tant que forces alliées.

Nous sommes plus nombreux que vous. Nous avons souffert davantage. Nous avons fait face à plus de défis. Nous travaillons plus fort. Nous nous entraïdons. Nous surmontons l'adversité.

Et nous aussi nous avons le pouvoir de nier.

Nous vous nions notre silence. Vous entendrez nos voix.

Nous vous nions le confort de notre anonymat. Vous verrez nos visages. Vous connaîtrez nos histoires, nos luttes, nos souffrances.

Nous vous nions notre isolement. Nous nous trouverons, les uns les autres. Nous nous rassemblerons. Nous nous organiserons. Nous resterons unis. Et nous riposterons.

Nous vous nions votre discours. Nous vous démasquerons et nous défierons votre pouvoir de nier.

**Pour commander des copies de *Justice for Injured Workers*
Rejoindre Peter Page à peter_page@hotmail.com**

Votre appui financier pour publier *Justice for Injured Workers* est apprécié.

Faire parvenir votre chèque ou contribution à :
Bob Larocque, trésorier d'ONIWG, 432, avenue Redwood Ouest, Thunder Bay ON P7C
1Z8

**Les revendications de la campagne
« L'indemnisation des travailleurs est un droit »**

- 1. Écouter les professionnels de la santé qui traitent les travailleurs accidentés**
- 2. Cesser le rejet de réclamations sur la base des conditions préexistantes**
- 3. Mettre fin à la pratique de la présomption (coupures aux prestations en raison d'emplois fantômes)**
- 4. Annuler les compressions à l'aide juridique**

**Envoyez vos articles, photos, rapports, points de vue et commentaires à
redactionpmlc@cpcml.ca.**

ABONNEZ-VOUS AU RENOUVEAU

Écrivez à maitre_de_poste@cpcml.ca en indiquant « abonnement » dans la case sujet. Veuillez indiquer votre nom, circonscription et occupation. Voir la page d'accueil pour le formulaire d'abonnement complet.